YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 1998

DELIBERATION N° 98/06/371

OBJET : Service Sports/Loisirs/Jeunesse : fixation de taux horaires de vacations pour l'année scolaire 1998/1999 (Espace Loisirs)

Le Conseil Municipal,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 précitée, relative aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

CONSIDERANT que les nécessités du service Espace Loisirs justifient l'intervention ponctuelle d'agents vacataires pour l'année scolaire 1998/1999,

CONSIDERANT que compte tenu de leur spécificité et de leur fréquence, les activités proposées ne peuvent pas être assurées par des agents titulaires ou stagiaires,

Après en avoir délibéré,

A la majorité des voix (3 abstentions : Monsieur DESPREZ, Madame MERY + pouvoir),

DECIDE de fixer les taux horaires de vacations suivants, applicables pour l'année scolaire 1998/1999, aux agents vacataires du service Sports/Loisirs/Jeunesse (Espace Loisirs),

DIT que les taux horaires de vacations suivants sont fonction des activités, du niveau de diplôme et de l'expérience professionnelle des animateurs,

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE

ACTIVITES SOCIO-CULTURELLES	TAUX HORAIRES BRUTS
. Modelage - Sculpture (poterie)	110 francs
. Dessin-Peinture	110 francs
. Arts Plastiques	110 francs
. Art-Déco	77 francs
. Environnement	150 francs

ACTIVITES SPORTS/LOISIRS ENFANTS	TAUX HORAIRES BRUTS
. Natation, omnisports, petits baigneurs	70 francs / 82 francs / 97 francs(*)
. Psychomotricité (éveil dans l'espace)	70 francs / 97 francs / 119 francs (*)
. Initiation GRS	97 francs / 105 francs (*)
. Patinage en temps scolaire	110 francs

(*) *Selon le niveau de diplôme et l'expérience professionnelle de l'animateur.*

ACTIVITES SPORTS/LOISIRS ADULTES ET ADOLESCENTS	TAUX HORAIRES BRUTS
. Gym (entretien, retraités, tonic), Aquagym, culture physique d'entretien	82 francs / 97 francs / 105 francs / 110 francs / 130 francs(*)
. Yoga	190 francs
. Gym Sky Dance	110 francs
. Step / Gym, Stretch, Taille-Abdo-Fessiers, Body Scult	82 francs / 97 francs / 105 francs / 130 francs(*)
. Musculation	82 francs
. Jazz Harmonie	110 francs

(*) *Selon le niveau de diplôme et l'expérience professionnelle de l'animateur.*

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdit.

REÇU LE
- 6 JUIL. 1998
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

Pour extrait conforme
Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 6-7-98 et de la publication le 1-7-98
Le Maire.

MAIRIE D'ATHIS-MONS (ESSONNE)